

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**Département Santé environnementale et
Déterminants de Santé**

Affaire suivie par : chrystel.mear-brenaut@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 33 79 / 06 85 95 21 27

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de
Gilles, de Guainville et de la Chaussée d'Ivry

Courrier transmis par mél

Chartres, le 07/01/2022

Objet : Courrier de notification de l'arrêté Préfectoral de restriction d'usage de l'eau du robinet

PJ : Arrêté Préfectoral N°ARS-AEP-resctriction-2022-01

Mesdames, Messieurs les Maires,

A la suite d'actes d'effraction et d'intrusion sur le réservoir d'eau potable « les faites » sur la commune de Gilles constatés par le syndicat « SIE de Gilles-Mesnil-Simon » puis par la gendarmerie le 7 janvier 2022 et considérant que cette intrusion ne permet plus de garantir la qualité de l'eau du robinet, ce qui peut être dangereux pour la santé des consommateurs si un produit toxique chimique ou bactérien a été introduit dans le réservoir « les faites », il vous appartient donc, dans les plus brefs délais :

- de mettre en application l'arrêté préfectoral mentionné en PJ concernant l'interdiction d'usages de l'eau du robinet pour la consommation d'eau et les usages domestiques;
- d'en informer le public par le biais d'affichage dans les lieux publics et à des points stratégiques, par les médias en précisant les dispositions mises en place pour approvisionner la population en eau potable.

Comme demandé, des prélèvements par le laboratoire agréé CARSO seront effectués en soirée du 07/01/2022 et le 08/01/2022 midi. Les premiers résultats des analyses seront connus lundi 10/01/2022. Au regard des mesures de gestion indiquées par mél et des résultats, ces interdictions pourront éventuellement être levées.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/Le Directeur Départemental de l'Eure-et-Loir,
L'adjointe au Directeur Départemental,
Responsable du Département Santé Environnementale et
Déterminants de Santé,


Chrystel MEAR-BRENAUT